

La Nation

Journal vaudois

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



Europe, ville ouverte

Elan du cœur? Gestion proactive d'un multiculturalisme jugé inévitable? Pressions de la grande industrie visant une main-d'œuvre peu coûteuse? Influence perverse de marionnettistes mondialisans désireux de semer le chaos en Europe? Désir d'en finir avec la culpabilité morbide qui englué l'Allemagne depuis si longtemps? Peu important, au fond, les motifs supposés de Mme Merkel, en regard des effets immédiatement constatables de l'ouverture des frontières allemandes.

L'Etat allemand et les *Länder* ont débloqué des montants de plusieurs milliards, ils ont mis en chantier des centaines de milliers d'habitations pour permettre à ces huit cent mille immigrants d'affronter l'hiver. On peut compter sur leur esprit d'organisation pour mener l'opération à chef. Mais s'il en vient le double ou le triple? La question n'est pas absurde, tant la porte a été largement et bruyamment ouverte.

Tous les Allemands n'étaient pas sur les quais des gares pour accueillir les immigrés avec des pancartes enthousiastes. Tous ne sont pas bien logés et bien nourris, ils n'ont pas tous un travail. Il y a de nombreux sans-abris allemands pour lesquels on n'a jamais jugé bon de consentir un tel effort. Comment accepteraient-ils le fait que leur pays les traite moins bien que des étrangers? On a dénoncé avec raison cette «concurrence des pauvres».

Certains politiciens suisses, invoquant la nécessité de compenser notre natalité défaillante, approuvent Mme Merkel. Ils veulent importer des bras pour assurer la croissance économique et l'avenir de l'AVS. Ils font comme si l'immigration ne posait que des problèmes de gestion de «ressources humaines», pour reprendre une formule aussi laide que révélatrice.

Ils se placent à l'altitude stratosphérique des statistiques, d'où l'on ne distingue plus les frontières ni les peuples.

Ici, l'humanité n'est plus qu'un jeu de forces démographiques où les parties les plus denses – quantitativement et moralement – se déplacent vers celles qui le sont moins, les envahissent et s'y substituent. Appliquant cyniquement les lois du marché aux mouvements migratoires, ils rejoignent dans l'«ouverture» à tout crin les idéalistes qui veulent ne voir que l'aspect individuel des migrants, à l'exclusion de toute appartenance collective.

Or, si l'on adopte la vision à distance moyenne propre à la politique, la masse abstraite des statisticiens se décompose. Et elle ne se décompose pas en individus isolés, mais en groupes linguistiques, ethniques, religieux, culturels extraordinairement divers.

Il est irréaliste de penser que ces arrivants n'auront rien de plus pressé que d'adopter immédiatement et sans histoire nos façons de vivre, nos conceptions du droit, de la famille, du travail, de la vie quotidienne, des rapports politiques, de la coexistence des religions. Chacun, chaque groupe désire tout naturellement conserver sa langue, sa religion et ses mœurs.

Et même si maint arrivant tient à s'assimiler – c'est-à-dire à repiquer ses racines individuelles dans un terreau communautaire nouveau –, cela demande beaucoup de temps et de bonne volonté de la part des uns et des autres. Cela demande aussi que le rythme des absorptions ne dépasse pas celui de la digestion. Les Allemands, et l'Europe

entière à leur suite, ont eu, ces jours, les yeux plus gros que le ventre.

Ajoutons que cette proximité confuse de nationalismes, de tribalismes, de clanismes, de féodalités, de religions antagonistes, d'appartenances ethniques ou raciales – sans parler de mille contentieux historiques, parfois réels, souvent gonflés voire inventés pour les besoins de la cause – constitue une menace permanente pour l'ordre public. La semaine passée, la police allemande a dû protéger des réfugiés syriens chrétiens contre les réfugiés syriens musulmans qui les persécutaient. C'est un signe. La chancelière allemande a importé dans son pays des conflits qui ne sont pas les siens.

Mme Merkel veut ouvrir les frontières de l'Allemagne, mais aussi celles de Schengen. Elle impose cette ouverture à l'ensemble des Etats européens. Le ministre allemand de l'intérieur, M. Thomas de Maizière, a déjà menacé de priver de l'aide européenne les Etats qui refusent d'entrer dans le jeu des répartitions obligatoires. Cet acte de pouvoir unilatéral signale un transfert implicite à Bruxelles, pour ne pas dire à Berlin, d'une part supplémentaire de la souveraineté des Etats membres. M. Hollande l'a dit dans son style inimitable: «Plus que jamais, il faut plus d'Europe!»

L'Europe se renforce pour mieux s'affaiblir.

Olivier Delacrétaz

A propos des cures vaudoises

Trois lecteurs ont pris la peine de réagir à notre article paru dans l'avant-dernière *Nation*, sur la mise en vente annoncée d'un lot de cures vaudoises historiques.

M. Christophe Rapin, à Lutry, nous demande avec humour si l'Etat de Vaud va bientôt mettre en vente le château de Chillon!

M. Roger Friedrich, à Gagiallo (Tessin), ancien correspondant de la *NZZ (Neue Zürcher Zeitung)* en Suisse romande, nous a transmis copie d'un grand article qu'il avait consacré aux cures vaudoises en 1998. Vu les difficultés financières de l'époque, le Conseil d'Etat avait déjà envisagé la vente de certaines cures. Il y avait finalement renoncé, mais il avait augmenté sensiblement les montants des loyers à charge des pasteurs.

Enfin, M. Christophe Reymond, à Savigny, a attiré notre attention sur l'article 19 alinéa 1^{er} de la loi cantonale sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public, dont la teneur est la suivante:

L'Etat met les cures dont il est propriétaire prioritairement à disposition de l'EERV. Elles peuvent subsidiairement être mises à disposition de la FEDEC-VD.

Si vous ne connaissez pas ces sigles, sachez que l'EERV est l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud, alors que la FEDEC-VD est la Fédération ecclésiastique catholique romaine du Canton de Vaud.

Avant d'annoncer la vente de vingt cures historiques, le Conseil d'Etat les a-t-il proposées aux catholiques vaudois?

Antoine Rochat

Entretiens du mercredi

Ces entretiens ont lieu le mercredi à 20h00 dans nos locaux de la place Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne. Ils sont publics. L'entrée est libre.

- 21 octobre:** Vacances scolaires
- 28 octobre:** «L'avenir de l'enseignement de l'histoire dans l'école vaudoise», avec Olivier Meuwly, Dominique Dirlewanger et Axel Marion, historiens.
- 4 novembre:** A déterminer
- 11 novembre:** «Une assurance dentaire obligatoire?», avec MM. Olivier Marmy et Bertrand Dubrez, médecins-dentistes.

Informations sur www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

Baisse du prix du lait

LE PRIX DU LAIT TEND VERS ZÉRO

LE NOMBRE DES PAYSANS AUSSI ...



Un lait de misère

C'est une histoire qui commence bien sur les hauts d'Yvonand. Philippe est paysan. Il détient 200 vaches et coule chaque année 900'000 kg de lait qu'il livre à l'industrie pour la transformation en yoghourt, lait de consommation et autres produits, mais pas en fromage.

Grâce à une rationalisation poussée, à une bonne gestion et aux économies d'échelle que permet un si gros troupeau, pour la Suisse en tout cas, l'entreprise est prospère.

Mais Philippe va prochainement vendre ses bêtes et démanteler ses installations de traite pour devenir, comme il le dit, un «agriculteur d'Etat». Il fera de l'entretien du paysage, un peu de céréales et «tirera le maximum des programmes écologiques» en encaissant des paiements directs.

Que s'est-il passé?

Le prix du lait d'industrie s'est effondré. La production à ce prix n'est plus rentable. D'ailleurs, Philippe n'est pas le seul producteur à renoncer. Et, paradoxalement, ce sont ceux qui livrent le plus de lait qui arrêtent.

Ce qu'il faut savoir, c'est que Philippe a remplacé à lui seul et peu à peu douze paysans de la région qui, tous ensemble,

ne livraient que 450'000 kg de lait par année en 1985.

C'est la première cause de la chute des prix: la surproduction, en Suisse, en Europe et dans le monde. Quand il pleut suffisamment en Nouvelle-Zélande, l'herbe est grasse et le lait abondant; les marchés mondiaux sont submergés.

Le paysan ne peut être abandonné à la concurrence sauvage des marchés mondiaux.

En Europe, la disparition des contingents pousse actuellement les paysans à augmenter leur production. Et lorsque les exportations vers la Russie sont stoppées à cause de l'embargo lié à l'Ukraine, ce lait encombre les marchés et accélère la chute des prix.

Le producteur suisse a été victime du même phénomène après la suppression des contingents. Philippe en est le vivant exemple: c'est grâce à la suppression des quotas laitiers qu'il a pu augmenter massivement sa production.

La consommation de lait baisse aussi. Tout cela agite les paysans. Un mouvement est né il y a quelques mois sur

Facebook. Il est connu sous l'acronyme SAM (Swiss Agri Militant). Il organise une manifestation à Berne le 22 octobre prochain; des milliers de paysans sont attendus mais les organisations professionnelles officielles, l'Union suisse des paysans en particulier, restent prudemment à l'écart.

Dans le même temps, les instances fédérales semblent vouloir libéraliser totalement le marché du lait à la frontière. Il est déjà complètement ouvert pour le fromage et d'autres produits, mais certains voudraient supprimer toutes les barrières pour le lait entier et le beurre.

Que doit faire la Confédération qui a la haute et exclusive main sur la politique agricole? Abandonner les paysans à leur sort en libéralisant ou réintroduire des quotas ou d'autres moyens de contrôle du marché?

Si la réponse était évidente, on n'en parlerait pas.

L'agriculture n'est pas une branche économique comme les autres. Le paysan cultive la terre et nourrit ses semblables sur un territoire non extensible. Il ne peut être abandonné à la concurrence sauvage des marchés mondiaux. L'intervention étatique est nécessaire, mais doit rester minimale.

Les producteurs de gruyère se sont organisés pour encadrer leur produit par un cahier des charges strict et en limiter les quantités pour en maintenir le prix. D'ailleurs, les paysans qui livrent du lait pour la fabrication du gruyère en reçoivent un prix qui leur permet de vivre correctement. Dans ce secteur, la Confédération n'intervient que modestement mais efficacement. Elle protège l'appellation contre les copies et garantit le respect des règles édictées par l'Interprofession du gruyère; en d'autres termes, elle pose le cadre.

Pourquoi la Confédération ne pourrait-elle pas aussi poser un tel cadre pour les producteurs de lait d'industrie?

Il faudrait avant tout que les paysans en question se fédèrent, restent solidaires et s'entendent. Ce n'est pas encore le cas.

Mais, s'ils y parviennent, il s'agira alors d'éviter que la Confédération ne condamne leur entente comme étant illégitime, une sorte d'abus de position dominante, un «cartel du lait». Car on peut imaginer que les acheteurs de lait préfèrent une offre atomisée et malléable plutôt que fédérée et solide pour défendre un prix décent à la production.

Il y a encore du travail.

Jean-Michel Henny

Le dernier sursaut

Lors de ses apparitions télévisuelles, Michel Houellebecq se donne l'air d'un agneau crevotant. Il cache bien son jeu. En fait, il a du répondant et de la suite dans les idées. L'image qu'il donne de notre société tourmentée par la mondialisation n'est pas dépourvue de justesse.

Son dernier roman, *Soumission*, est paru le 7 janvier, jour de l'attentat contre *Charlie Hebdo* (comme c'est loin! Les «je suis migrant» ont supplanté les «je suis Charlie...»). La discussion s'est focalisée sur l'hostilité supposée de Houellebecq à l'islam. Avec le recul, nous dirons que l'islam n'est qu'un thème secondaire. Les sujets essentiels du livre sont la vitalité perdue des Français et la difficulté de se convertir... au catholicisme.

Agé de 44 ans en 2022, professeur des universités, le narrateur du roman s'appelle François. Il est accablé par une existence insignifiante, n'ayant pas le courage d'en finir. A la faveur d'un changement politico-religieux d'envergure, il se contentera de se soumettre à un nouveau maître. Le destin de François le décadent se calquera sur celui de la France islamisée. Tous deux recevront une «nouvelle chance» à condition de renier leur héritage spirituel.

Disciple d'Auguste Comte, Houellebecq croit qu'une société ne peut survivre sans religion. Le fondateur du positivisme croyait que le catholicisme était en bout de course et imagina une «religion de l'Humanité» qui fit long feu, bien qu'il en existe encore quelques églises, à Paris et au Brésil. Le narrateur de *Soumission* voudrait croire. Spécialisé dans l'étude de Huysmans, il cherche à suivre l'exemple de l'écrivain en se convertissant au catholicisme, mais échoue.

Matérialiste sans conviction, François peine à se considérer comme une

personne. Quand son amie Myriam le quitte en disant selon la formule bien connue qu'«elle a rencontré quelqu'un», le narrateur s'insurge mollement: «Moi aussi, j'étais quelqu'un...» Il ne fait rien pour retenir la belle Myriam, seule personne pour laquelle il éprouve un sentiment, quand la jeune Juive fait son *alya* en Israël parce qu'un musulman va gouverner la France. Le narrateur se retrouve dans «une solitude aussi stupéfiante que radicale». Il n'a pas d'amis, ses parents séparés n'en ont pas plus. Sa mère, «putain vérolée» selon les mots mêmes de François, et son père meurent au cours de l'histoire. Il enseigne «parce qu'il faut bien s'intéresser à quelque chose dans la vie». Il aime manger («on finit toujours par manger»), mais ne sait pas cuisiner. Il a passé du «céleri rémoulade» du restaurant universitaire à la «moussaka berbère» pour micro-ondes du «Géant Casino». Après le départ de Myriam, il en est réduit à visionner des films pornographiques américains qu'il préfère aux productions françaises médiocres («voilà ce qu'on pouvait attendre d'un peuple régicide»). Il n'a pas voulu fonder de famille parce qu'il craint le «partage des tâches».

Dans le roman, la femme française apparaît comme un être épuisé par sa double vie professionnelle et familiale, sexy au travail car il faut toujours «se vendre», et vêtue de tenues sportives informelles à la maison pour s'occuper du ménage et des enfants. Après avoir couru de la crèche au bureau, elle rate le barbecue du vendredi soir devant son mari passif et ses amis avinés. Elle craint par dessus tout «l'affaissement de ses chairs».

Quand Myriam fait son *alya*, le narrateur avoue «qu'il n'y a pas d'Israël pour lui». Pourtant il cherche refuge dans la religion traditionnelle. Il se rend

à Rocamadour, puis à l'abbaye de Ligugé. Devant la Vierge noire, il voit «son individualité se dissoudre» et pressent «quelque chose de mystérieux, de sacerdotal, de royal», mais il «perd vite le contact», «se ratatine sur son banc», «définitivement déserté par l'Esprit», «réduit à son corps endommagé et périssable». Il faut dire que des détails ridicules suscitent son aversion: les «animations touristiques» à Rocamadour, le «visage ouvert et fraternel que parviennent à arborer les jeunes catholiques humanitaires»; dans l'enceinte du monastère de Ligugé est bâtie une «église moderne qui rappelle le centre commercial Super-Passy», sa cellule de moine est équipée d'un détecteur de fumée, un frère hôtelier ressemble à Pierre Moscovici, il est obligé de lire «l'insupportable prose de dom Jean-Pierre Longeat» contenue dans un opuscule édifiant «sur le sens d'une retraite au monastère». Le narrateur conclut: «A force de minauderies, de chatteries, de pelotages honteux des progressistes, l'Eglise catholique était devenue incapable de s'opposer à la décadence des mœurs.»

François n'a pas la force de se mesurer aux exigences supérieures qu'exige la foi catholique. Les difficultés sont insurmontables. Aussi se tourne-t-il vers l'islam, religion politique d'un accès spirituel facile, émanation d'une force qui comblera ses besoins utilitaires. Faible, il est attiré par la «virilité» de l'islam, capable de remettre de l'ordre dans une société partant à vau-l'eau.

Ben Abbes, nouveau président de la République, aucunement salafiste, fils d'un épicier tunisien, produit du «mérite républicain», est un politicien ambitieux et habile. Il désire reconstituer l'Empire romain. Les pays d'Afrique du Nord et la Turquie adhèrent à l'UE. Ben Abbes déplace la Commission européenne à

Rome et le Parlement à Athènes. Le français devient langue de travail de l'Union à parité avec l'anglais. Le président gouverne comme Auguste: le pouvoir personnel se dissimule derrière le maintien, pour épater la galerie, de procédures démocratiques et de valeurs républicaines. Les femmes, de retour au foyer, cessent de travailler; le chômage diminue, la démographie augmente. La figure du père retrouve sa place. Les petits entrepreneurs des cités, l'artisanat et l'agriculture sont encouragés. Ben Abbes s'émancipe à la fois de l'Amérique et des pays du Golfe. L'Occident est mort, un nouvel Empire naît dans lequel la France occupe une place éminente.

Que nous enseigne le roman d'anticipation de Michel Houellebecq? Prisonniers de nos idéologies, nous sommes à nous-mêmes notre pire ennemi. Notre faiblesse insigne nous porte à la soumission pour diverses raisons. Dans la France de 2022, la gauche se soumet aux musulmans parce qu'elle est anti-raciste. Certains tempéraments traditionalistes déçus, comme le dénommé Robert Rediger, ex-identitaire catholique devenu recteur de l'université islamique de la Sorbonne, se convertissent parce qu'ils aiment la force et haïssent le féminisme. Ils rejettent le christianisme qu'ils ne connaissent que sous son aspect humanitaire. L'Europe est comme terrassée à la fois par sa mollesse et la nostalgie d'une pureté morale qui n'a jamais existé.

Voilà comment Houellebecq envisage l'avenir.

Serons-nous nombreux à penser que, Jérusalem, Athènes et Rome nous ayant laissé assez de ressources, la soumission, que ce soit à l'islam ou au mondialisme, n'est pas la seule issue?

Jacques Perrin

Un pilier qui s'effrite

Le Conseil des Etats a récemment approuvé le paquet «Prévoyance vieillesse 2020» en première lecture. Ce projet de réforme cher à M. Berset devrait affronter le Conseil national nouvellement élu à la rentrée.

Nous ne voulons pas entrer dans les détails du paquet, concernant tant l'AVS que les caisses de pensions. Le compromis consiste à ne pas toucher au montant des rentes cumulées versées par ces deux piliers. Et, avec une population à l'espérance de vie croissante, il faut imaginer des sources supplémentaires de financement: 1% de TVA et 0,3% de cotisation salariale en sus, le tout accompagné par l'allongement de la durée de cotisation en début et en fin (pour les femmes seulement) de carrière active.

Entrée en vigueur en 1985, la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) et sa cohorte d'ordonnances ont subi déjà moult modifications et adaptations. La fréquence de ces ajustements ne cadre pas avec les objectifs temporels de la prévoyance professionnelle, qui concerne, statistiquement parlant, quarante ans de cotisations et vingt ans de retraite. Même avec un paquet labellisé 2020, le projet fédéral voit trop court.

La LPP se base sur un modèle économique et social dont quelques certitudes ont été mises à mal durant les trente années écoulées. Citons en premier lieu l'évolution du marché du travail. On trouvait il y a trente ans une majorité d'employés restant fidèles à

leur employeur. Réciproquement, le patron se sentait un devoir moral de garder ses employés même lorsque les affaires allaient mal. Mais la flexibilisation de l'emploi, voulue tant par les employés que par certains employeurs, ne correspondait pas au cadre mutualiste étroit de la LPP originale. L'introduction du libre-passage s'est imposée comme une évidence en 1995.

Or, le libre-passage favorise la migration des bons risques: statistiquement, on quitte les entreprises qui périssent pour rejoindre celles qui se développent. En instituant le transfert tant des contributions de l'assuré que de celles de l'employeur délaissé, on a cassé les liens de mutualité entre jeunes et vieux: l'institution de prévoyance délaissée garde les risques liés à la gestion des fonds pour retraités, mais ne recrute plus forcément de nouveaux actifs. La caisse de pensions Swissair représente en ce sens un cas d'école: elle ne compte que des retraités et ne peut s'appuyer ni sur son ancienne entreprise, ni sur des employés actifs pour un éventuel assainissement. Combien de caisses d'entreprises sur le déclin vont-elles se retrouver dans la même situation? Qui va payer les retraites si leurs fonds propres sont épuisés avant le décès des ayants droit?

L'encouragement à la propriété introduit cette même année 1995 a porté un autre coup au principe de mutualisation: de manière implicite, la possibilité de faire accéder les assurés à une partie de leur fonds de pension pour

financer l'acquisition de leur propre logement revient à considérer ce fonds comme propriété de droit des assurés. Ceux-ci acceptent certes de renoncer au rendement du capital ainsi mis à disposition mais, par la réduction collatérale des fonds de l'institution de prévoyance, ils augmentent l'exposition de leur caisse et des autres assurés aux revers conjoncturels.

Le refus en 2010 par le peuple d'une réduction du taux de conversion minimal n'a fait que renforcer le sentiment d'individualisation des fonds de prévoyance. En garantissant aux retraités des revenus que, sur un plan actuariel, aucune institution de prévoyance ne peut garantir sans financement supplémentaire, on a renforcé les inégalités entre jeunes et vieux: ce sont les employeurs (dans le meilleur des cas) et surtout les assurés actifs qui passent à la caisse pour assurer la pérennité des fonds de pension. Beaucoup d'actifs proches de la retraite ont compris qu'ils risquent de recevoir au final moins qu'ils n'ont capitalisé. Ceci les incite, le moment venu, à préférer un versement en capital plutôt qu'une rente. Au pire, si le capital est épuisé trop rapidement, l'aide sociale pourvoira à une fin de vie pas trop miséreuse...

Le passage dans la majorité des caisses de pensions privées de la primauté des prestations à celle des cotisations a aussi fortement contribué à l'individualisation de l'épargne-retraite. L'assuré sait qu'il recevra ce qu'il a mis dans la caisse. D'aucuns

même procèdent à des rachats ou des cotisations volontaires par souci d'optimisation fiscale. Avec un intérêt minimal de 1,75%, c'est même une bonne affaire en période de taux directeur négatif...

Enfin, il faut se méfier des réglementations étrangères. Les fonds de pension sont, aux Etats-Unis, considérés comme un élément patrimonial imposable. Cette vision des choses risque de faire aussi insidieusement son chemin chez nous, notamment grâce à FATCA: si le fisc américain impose quelques *US persons* établies en Suisse, comment et combien de temps la Confédération va-t-elle maintenir l'exonération fiscale pour ce type d'avoirs?

Le principe de mutualisation, qui prévalait lors de la création de la LPP, est en voie de disparition. Les différences, tant au niveau des plans de financement que des prestations entre les différentes caisses, risquent rapidement d'être vues comme autant d'inégalités. Le bricolage de «Prévoyance vieillesse 2020» sera dépassé avant d'être entièrement introduit.

L'alternative à terme passe soit par une caisse de retraite unique et étatique, autrement dit une AVS aux dispositions étendues, soit par un modèle d'assurance-vie obligatoire, autrement dit la généralisation du troisième pilier. Le système mutualiste du deuxième pilier est, à notre avis, condamné à disparaître.

Cédric Cossy

Une volonté contre le chaos

Un parti politique n'étant jamais autant actif qu'à la veille d'élections, la section lausannoise de l'UDC Vaud a organisé au Palais de Beaulieu une rencontre politique consacrée au désordre migratoire et à la politique d'asile fédérale avec MM. Blocher, Mörgeli et Köppel. Dans un français fédéral irréprochable, les orateurs ont attaqué le problème sous trois angles différents en lien avec leurs expériences respectives.

Tranchant avec l'attitude culpabilisatrice de nos contemporains, Christoph Mörgeli a commencé par rappeler la féconde tradition des cantons suisses en matière d'hospitalité. Etaient cités en exemples les réfugiés d'Italie du Nord venus à Zurich au XVI^e siècle et les Huguenots installés à Genève qui ont développé l'artisanat horloger. Le conseiller national a insisté sur les similitudes, tout au long de l'histoire, entre ces mouvements de populations, notamment leur caractère d'élites économiques et culturelles ou leur proximité religieuse et linguistique avec leurs communautés d'accueil. Il a montré les efforts d'intégration de ces immigrés, d'autant plus qu'ils ne bénéficiaient pas de systèmes semblables aux aides sociales modernes. L'éluzuricois a rappelé de même l'attitude prudente, tantôt ferme tantôt tolérante, des autorités suisses envers les réfugiés de guerre européens des deux derniers siècles. Reprenant les mots de l'historien Peter Stadler, M. Mörgeli a fini par une mise en garde face aux risques

grandissants de dissolution ethnique et financière de notre pays dans le multiculturalisme.

Christoph Blocher a traité ensuite de ses années au gouvernement. Le Département fédéral de Justice et Police appliqua une politique d'asile rigoureuse pendant sa législature et le résultat fut sans appel: le nombre de requêtes acceptées chuta de moitié. Le conseiller fédéral honoraire attribue le succès d'une telle politique à des facteurs essentiellement psychologiques. En effet, durant cette période, les procédures et le cadre légal général n'ont que peu ou pas évolué. M. Blocher vanta plutôt le zèle de ses services – et le sien. Plus précisément, le but fut atteint par des contrôles plus poussés et plus fermes lors du traitement des requêtes. Où l'on voit que l'arsenal législatif et procédural peut bien exister, il est parfaitement inefficace si le personnel politique et administratif à la manœuvre n'est pas convaincu du bien-fondé de son application. Dans un domaine aussi contaminé par l'idéologie que l'asile, il manque aux autorités suisses une volonté politique ferme.

Ce constat fut repris par Roger Köppel. Le rédacteur en chef de la *Weltwoche* a rappelé la confusion générale qui règne chez les autorités suisses et européennes en matière d'asile. La distinction entre migrants économiques et réfugiés de guerre est par exemple sciemment ignorée par les gestionnaires des flux migratoires. Le fait même que ces problèmes ne soient

pas à l'entière charge des autorités nationales légitimes, mais surtout entre les mains de techniciens legalistes et de groupes de pressions économiques, montre bien l'étendue du chaos. Car l'absence de volonté évoquée plus haut va nécessairement de pair avec la dépersonnalisation des processus politiques et démocratiques. La diffusion des responsabilités politiques et la multiplication des autorités participent de l'incohérence ambiante, et lorsque qu'au beau milieu du désordre émerge un exemple de droiture sous les traits d'un Viktor Orbán, censé faire les basses œuvres de l'Union européenne à sa place, ce dernier est aussitôt noyé sous les critiques du reste des élites européennes. Soumise à des pressions culpabilisatrices, aux censures médiatiques et aux traités, une partie trop importante des autorités et

des peuples européens ne veut pas entreprendre – ne veut pas même considérer – la tâche herculéenne qui attend le continent. En guise de conclusion, M. Köppel a proposé alors une solution qui paraît bien insatisfaisante au regard de la complexité du problème: «Votez UDC.»

Il faut néanmoins relever que les tribuns zuricois ont réussi à rassembler à Beaulieu, outre les curieux et les non-affiliés, de nombreux Romands et Alémaniques, citoyens agrariens et citadins. Espérons que ce type de rassemblement se répète à l'avenir, dans les cantons suisses et dans les nations européennes, et soit le signe de la formation, progressive et organique, de cette volonté droite dont nous avons besoin.

Lionel Hort

Démocratie directe

L'édition du *Temps* du 22 septembre dernier nous apprend que des chercheurs de l'Université de Strasbourg ont déterminé que les bisons utilisaient la démocratie pour se déplacer. L'article ne nous dit pas

si c'est la réputation qu'ont les troupeaux de bisons de se jeter du haut des falaises lorsqu'ils fuient un danger qui a mis la puce à l'oreille des chercheurs.

O. K.

Camions eurocompatibles

Entendu à la radio: «Le Département militaire (en obscur: le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports,

éd.) a justifié le remplacement de 2700 camions militaires par le fait qu'ils ne correspondaient plus aux normes européennes...»

D.

IFD et TVA: Non à la pérennisation du temporaire

Fin juin, le Conseil fédéral a une nouvelle fois émis la volonté de pérenniser, en supprimant leur limite temporelle, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et l'impôt fédéral direct (IFD). La Confédération cherche ainsi à s'assurer la perception constante de cette manne avoisinant les deux tiers de ses recettes.

L'enjeu financier est en effet devenu considérable pour la Confédération, car la TVA et l'IFD qui représentent respectivement, pour 2014, 22,5 et 18 milliards de francs, totalisent 64% de l'ensemble des recettes de la Confédération. Le Conseil fédéral souhaite, en abrogeant l'article 196 al. 13 et 14 de la Constitution fédérale, garantir la rentrée, au-delà de l'échéance de 2020, de ces impôts devenus primordiaux. Il estime précisément que la limite temporelle est devenue caduque vu l'importance de ces recettes.

Cette démarche foncièrement intéressée a de quoi laisser sceptique.

En effet, le gouvernement a, depuis 1959, fait trois tentatives pour abroger la limite temporelle qui se sont toutes révélées infructueuses¹. Lors de la votation populaire de novembre 2004, plus de 74% des votants ont accepté de proroger cette limitation dans le temps jusqu'en 2020. Rappelons, pour mémoire, que la TVA a été instaurée en 1995 pour remplacer l'impôt sur le chiffre d'affaires. L'IFD, quant à lui, remplace l'impôt pour la défense nationale depuis 1983.

Les problèmes d'une pérennisation sont multiples, bien que pour l'essentiel, ils se résument à un seul: peut-il encore y avoir un débat de société sur ce sujet. En effet, perpétuer ces impôts empêcherait leur remise en question régulière tant par les citoyens que par les parlementaires. Il en va de même de la fréquence des débats, qui serait soumise au bon vouloir des institutions fédérales. Il en serait fini de l'effet modérateur que peut avoir un vote sur les éven-

tuelles ardeurs dépensières de l'Etat. En outre, la limite temporelle oblige les partisans de l'impôt à périodiquement le légitimer.

De son côté, le Conseil fédéral soutient qu'il existe d'autres moyens plus adaptés afin de garder un contrôle sur ces impôts. Il cite des mécanismes économiques tels que la compensation de la progression à froid ou le frein à l'endettement. Le problème de ces outils est leur grande complexité. La compensation de la progression à froid, par exemple, qui est la conséquence de la progression de l'impôt dans une situation d'inflation; en d'autres termes, quand il y a de l'inflation, la valeur nominale de notre revenu augmente afin que sa valeur réelle, son pouvoir d'achat, reste identique; le taux de l'impôt étant progressif, le revenu sera alors imposé à un taux plus élevé; afin de prévenir cet effet, il convient de

déplacer la courbe du taux d'imposition. Cet exemple montre assez le risque que le débat devienne ésotérique et qu'une partie de la population en soit exclue.

La pérennisation souhaitée par le Conseil fédéral, en soustrayant un objet fiscal au débat public, permettrait d'éviter une autre question fondamentale qui mérite d'être régulièrement débattue, à savoir la répartition des impôts directs et indirects entre les Cantons et la Confédération. Question qu'il serait souhaitable de clarifier en attribuant un type d'impôt à un niveau politique.

Il convient alors de se demander si l'abrogation de l'impôt sur la bière, unique autre point de l'arrêté, est une contrepartie suffisante pour accepter cette pérennisation.

Kévin Belet

¹ Rapport explicatif relatif à l'arrêté fédéral concernant le nouveau régime financier 2021 du 24 juin 2015, p. 5.

Le vin et le bois

On n'arrête pas le progrès! Nos lecteurs seront étonnés de trouver cette formule dans un journal peu enclin à magnifier les lendemains qui chantent. Et pourtant, l'adage est vrai dans un domaine au moins: le vin. Ce breuvage multimillénaire est l'objet de recherches constantes et les professionnels ne cessent d'en perfectionner la production.

L'Ecole et le Domaine de Marcellin nous en apportent une nouvelle preuve en présentant le résultat d'une recherche concernant l'influence du bois des barriques sur le noble liquide. L'expérience est sans précédent: car si maint caviste fait des essais de ce type, c'est la première fois qu'un même vin a été vieilli en barriques de sept bois différents. Le but de cette démarche n'est pas scientifique, nous disent les responsables, à la tête desquels M. Christian Pidoux, directeur de l'enseignement agricole vaudois, car on ne peut rien mesurer, mais pédagogique, afin de montrer aux apprentis et élèves de maturité l'importance du bois dont on fait les tonneaux. Mais on ne peut s'empêcher de penser que son aboutissement ne laissera pas indifférents œnologues et dégustateurs, et pourrait influencer l'élevage et l'offre commerciale.

Sept bois! Le dégustateur se dirait-il: je bois du bois? Nullement, car le maître d'œuvre de l'expérience, M. Lionel Widmer, a choisi un vin doté d'assez de personnalité et de puissance pour n'être pas écrasé par les arômes boisés: un assemblage à 50% de gamaret et de garanoir. Les tonalités dues aux barriques l'influencent, mais ne le trahissent

pas. Quant aux bois, ce sont le chêne, le frêne, le châtaignier, l'acacia, le cerisier, le prunier et le mélèze.

Le résultat est des plus intéressants: le vin a pris des goûts très variés, du fumé (mélèze) à l'épicé (acacia), du plus classique (chêne) au plus fruité avec une certaine acidité (cerisier). La palme, le jour de notre dégustation collective, est revenue au châtaignier, qui confère rondeur et longueur exemplaires au cru proposé.

Un coffret de petits flacons présentant ces sept vins est en vente à Marcellin, en quantité limitée (079 506 20 64 ou 021 557 92 78).

J.-F. Cavin

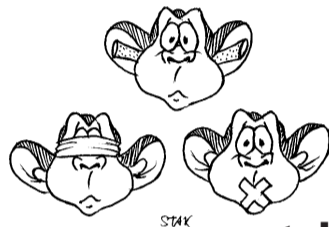
Les coulisses du vivre ensemble

Comme on le sait, les rédacteurs de *Charlie Hebdo* ne s'en sentent pas trop pour continuer. Après le dessinateur Luz, c'est le chroniqueur Patrick Pelloux qui cesse sa collaboration. Jean-Marie Charon, sociologue des médias au CNRS, a déclaré:

La remise en cause d'une critique aussi incisive des religions que celle pratiquée par Charlie Hebdo, dans la tradition française, semble gagner du terrain. D'une part l'approche anglo-saxonne plus prudente nous influence et, d'autre part, dans une société française où vivent de nombreux croyants musulmans, cette pratique pose la question du vivre ensemble.

La question du vivre ensemble ne se posait donc pas avant, avec «les nombreux croyants» chrétiens? Charlie est même bien plus insultant et vulgaire à l'égard de l'Eglise, et particulièrement des catholiques, qu'à l'égard de l'islam. La laïcité se révèle dominante ou dominée, tyrannique ou veule selon les cas. Mais ces deux attitudes ne sont pas incohérentes. Elles renvoient l'une et l'autre à la détestation de la France et de son passé.

D.



Internet et la sagesse des singes

Nous savons tous que les dirigeants syriens, iraniens, russes ou encore nord-coréens sont des individus odieux et sans scrupules qui cherchent à contrôler ce que les citoyens ont le droit de dire ou non sur les réseaux sociaux.

LE COIN DU RONCHON

En Europe, nous avons aussi des individus odieux et sans scrupules qui utilisent internet pour propager des idées inacceptables, raison pour laquelle les dirigeants de l'Union européenne ont annoncé récemment leur intention légitime de mieux contrôler ce qui peut se dire ou non sur les réseaux sociaux.

La Suisse n'échappe pas à ce scandale: internet véhicule des appels à la haine. On l'a encore vu la semaine passée, lorsqu'un cinéaste-militant pro-réfugiés, naturalisé suisse mais qui se veut «la mauvaise conscience» de son pays d'adoption, et dont nous tairons le nom puisqu'il tente manifestement de s'en faire un, a déposé plainte contre *Les Observateurs.ch*, le blog du professeur Uli Windisch, au motif que des commentaires haineux à son égard y avaient été publiés sans être censurés.

Dieu sait si nous déplorons les innombrables réactions débiles, mesquines, grossières, inutiles, ridicules, voire illisibles, que des crétins perclus de méchanceté, de jalousie, d'inculture et d'oisiveté publient laborieusement et à longueur de journée! Mais soyons honnêtes: ces individus misérables et pitoyables

qui constituent la majorité de notre triste humanité se répartissent assez équitablement entre la gauche et la droite. Et si l'on en croit ce que M. Windisch publie pour sa défense, la page *Facebook* du médiatique plaignant contient des «appels à la haine» autrement plus costauds que ceux que l'on peut lire sur *Les Observateurs.ch*. Les juges réussiront certainement à nous expliquer que «ce n'est pas la même chose»; mais nous n'en pensons pas moins.

Donc, en résumé, les autorités européennes vont accroître la traque des opinions dissidentes sur internet. A Bruxelles, certains s'inquiètent tout de même de ce paradoxe: comment l'UE fera-t-elle la distinction entre les «appels à la haine inacceptables» et «la liberté d'expression [qui constitue] une de nos valeurs intangibles»? Mme Christiane Taubira, qui porte le titre de ministre française de la justice, aurait répondu à cette question en citant en exemple «la France déjà dotée d'un bon arsenal législatif pour lutter contre l'incitation à la haine». Quand on sait qu'une commerçante qui avait affiché un dessin humoristique comparant la ministre française à un petit singe a été condamnée en première instance à neuf mois de prison ferme et 50 000 euros d'amende – et même si le jugement a été annulé en appel pour des défauts de procédure –, on a une petite idée de la délicatesse de la répression qui nous attend.

En clair, si vous ne voulez pas finir dans les geôles républicaines, vous avez intérêt à imiter les trois petits «singes de la sagesse», ce symbole asiatique qui nous exhorte à «ne rien voir, ne rien entendre et ne rien dire».

La Nation

Rédaction

Jean-Blaise RoCHAT / Cédric COSSY
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)
Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch

www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges